



## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMITÉ DU CODEX SUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES

#### Quarante-sixième session

Hong Kong, Chine, 17-21 mars 2014

#### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

La session se tiendra au Regal Airport Hotel, Hong Kong, Chine,  
du lundi 17 mars à 9h30 au vendredi 21 mars 2014

La réunion du Groupe de travail physique sur la *Norme générale Codex pour les additifs alimentaires* se tiendra, au même endroit, du vendredi 14 mars 2014 à 9 heures jusqu'au samedi 15 mars 2014 à 18 heures

#### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
1	Adoption de l'ordre du jour	CX/FA 14/46/1
2	Questions découlant de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités et groupes spéciaux du Codex	<a href="#">CX/FA 14/46/2</a> <a href="#">CX/FA 14/46/2-Add.1</a>
3	Questions d'intérêt découlant de la FAO et l'OMS et de la soixante dix-septième réunion du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA)	<a href="#">CX/FA 14/46/3</a>
4(a)	Confirmation et/ou révision des niveaux maximaux les additifs alimentaires et les auxiliaires technologiques dans les normes Codex	<a href="#">CX/FA 14/46/4</a>
4(b)	Alignement des dispositions relatives aux additifs alimentaires des normes de produits sur les dispositions correspondantes de la NGAA	<a href="#">CX/FA 14/46/5</a>
4(c)	Révision des Lignes directrices pour l'évaluation simple de l'ingestion d'additifs alimentaires (CAC/GL 3-1989) (N08-2013)	<a href="#">CX/FA 14/46/6</a> <a href="#">CX/FA 14/46/6-Add.1</a> <a href="#">CX/FA 14/46/6-Add.2</a> (langue originale seulement)
4 (d)	Informations sur l'utilisation commerciale de certains additif alimentaires (réponses à la CL 2013/8-FA, partie B, point 4)	<a href="#">CX/FA 14/46/7</a> <a href="#">CX/FA 14/46/7-Add.1</a> (langue originale seulement)

#### **Norme générale Codex pour les additifs alimentaires (NGAA)**

- |       |   |  |
|-------|---|--|
| 5 (a) | Dispositions relatives aux additifs alimentaires des tableaux 1 et 2 répertoriés dans le tableau 3 avec la fonction d'« émulsifiant, stabilisant et épaississant » et approche horizontale – remarquable de 45ème CCFA  | <a href="#">CX/FA 14/46/8</a><br><a href="#">CX/FA 14/46/8-Add.1</a> |
| 5(b)  | Dispositions dans les tableaux 1 et 2 de la NGAA relatives aux additifs alimentaires du tableau 3 avec la fonction de: (i) « régulateur de l'acidité » pour un emploi associé à une fonction technologique autre que régulateurs de l'acidité; et (ii) pour les autres additifs alimentaires du tableau 3 avec la fonction autre qu'« émulsifiant, stabilisant, épaississant », « colorant » et « édulcorant ». | <a href="#">CX/FA 14/46/9</a>  |

<b>Point de l'ordre du jour</b>	<b>Objet</b>	<b>Cote du document</b>
5(c)	Dispositions relatives aux additifs alimentaires de la catégorie d'aliments 14.2.3 « Vins » et ses sous-catégories	<a href="#">CX/FA 14/46/10</a>
5(d)	Descripteurs et dispositions relatives aux additifs alimentaires des catégories d'aliments 01.1.1 « Lait et babeurre (nature) » et ses sous-catégories et catégorie d'aliment 01.1.2 « Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par exemple, lait chocolaté, cacao, « eggnog », yogourt à boire, boissons à base de lactosérum »	<a href="#">CX/FA 14/46/11</a>
5(e)	Recommandations de nouvelles dispositions y compris celles concernant la catégorie d'aliments 16.0 « Aliments préparés » et révision de dispositions relatives aux additifs alimentaires existantes (fondées sur les réponses à la CL 2012/5-FA, partie B, points 9 et 10)	<a href="#">CX/FA 14/46/12</a>
5(f)	Propositions de dispositions relatives à la nisine (SIN 234) dans la catégorie d'aliments 08.0 « Viande et produits de viande, volaille et gibier compris » et ses sous-catégories (réponses à la CL 2012/5-FA) – qui n'avaient pas été discutées au 45 <sup>ème</sup> CCFA	<a href="#">CX/FA 14/46/13</a>
5(g)	Document de discussion sur l'utilisation de la note 161 dans les dispositions relatives à certain édulcorants	<a href="#">CX/FA 14/46/14</a>
5(h)	Propositions de nouvelles et /ou la révision des dispositions relatives aux additifs alimentaires de la NGAA (réponses à la CL 2013/8-FA Partie B, point 5)	<a href="#">CX/FA 14/46/15</a>
<b><u>Système international de numérotation (SIN) des additifs alimentaires</u></b>		
6	Amendements du Système international de numérotation (SIN) des additifs alimentaires - Observations à l'étape 3	<a href="#">CX/FA 14/46/16</a> <a href="#">CX/FA 14/46/16 Add.1</a> <a href="#">CX/FA 14/46/16 Add.2</a> (langue originale seulement)
<b><u>Normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires</u></b>		
7 (a)	Normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires découlant de la 77 <sup>ème</sup> réunion du JECFA - Observations à l'étape 3	<a href="#">CX/FA 14/46/17</a> <a href="#">CX/FA 14/46/17 Add. 1</a>
7 (b)	Document de discussion sur l'emploi d'additifs dans les additifs (additifs secondaires)	<a href="#">CX/FA 14/46/18</a>
<b><u>Liste prioritaire des additifs alimentaires proposés pour évaluation par le JECFA</u></b>		
8(a)	Proposition d'additions et de modifications à la liste prioritaire des additifs alimentaires proposés pour évaluation par le JECFA (réponses à la CL 2013/12-FA)	<a href="#">CX/FA 14/46/19</a> <a href="#">CX/FA 14/46/19 Add.1</a> (langue originale seulement)
8(b)	Document de discussion sur les options pour l'utilisation des résultats de l'exercice d'établissement des priorités des composés pour réévaluation par le JECFA	<a href="#">CX/FA 14/46/20</a>
<b><u>Autres</u></b>		
9	Autres questions et travaux futurs	
10	Date et lieu de la prochaine session	

<b>Point de l'ordre du jour</b>	<b>Objet</b>	<b>Cote du document</b>
11	Adoption du projet de rapport	

#### **DOCUMENTS D'INFORMATION**

Document d'information sur la NGAA

FA/46 INF/01

Document d'information sur les dispositions relatives aux additifs alimentaires dans les normes de produits

[FA/46 INF/02](#)

#### **NOTES RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

**Point 5 :** Les documents listés au point 5 (a-h) serviront de base pour la discussion au sein du Groupe de travail physique sur la NGAA. Le rapport de ce groupe de travail sera mis à la disposition comme document de séance lors de la session et sera examiné sous ce point.